

# VILLE DE FLEURUS

## AVIS

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU  
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Monsieur DIVERS Aurélien domicilié à la rue de Reppe, 129 à 5350 OHEY.

En vue d'obtenir le permis unique pour : **l'extension de deux hangars à moutons, la démolition d'un abri, la régularisation d'une étable, d'une grange ouverte et d'un bâtiment de stockage, l'extension de la fumière de 40 m<sup>2</sup> (mise aux normes environnementales) et l'exploitation d'un élevage ovin relevant du secteur de l'agriculture comptant 685 moutons dont 320 de moins d'un an, un dépôt de 14 t d'aliments, un dépôt de 400 boules de paille, un dépôt de 45 m<sup>3</sup> de laine et une fumière d'une capacité de 150 m<sup>3</sup> reliée à une citerne d'une capacité de 10 m<sup>3</sup>.**

à la rue de Ransart, 55 6220 Heppignies

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête  | Les observations écrites peuvent être adressées à :    |
|--------------------------------|-------------------------------|---|--|
| Le 08/01/2019                  | Le 14/01/2019                 | Administration communale<br>Service Urbanisme<br>rue de Wanfercee-Baulet, 2 à<br>WANFERCEE-BAULET.<br>Le 28/01/2019 à 11 heures | Collège communal<br>Chemin de Mons, 61<br>6220 Fleurus |

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les lundis et jeudis de 8 h 30 à 12 h, les mardis et mercredis de 13 h 30 à 16 h, le vendredi sur rendez-vous au service Urbanisme et le mardi 22/01/2019 jusque 20 heures.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h00, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Mme Ophélie PIETTE au 071/820.384.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales, auprès du Service Urbanisme, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par Monsieur Christophe DAUGINET, Agent Technique en Chef du Service Urbanisme et Environnement. Les réclamations écrites sont à adresser au Collège communal - Chemin de Mons, 61 à 6220 FLEURUS

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur et des Fonctionnaires :

Coordonnées du Fonctionnaire technique : Service Public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations – Direction de Charleroi – 6000 Charleroi, rue de l'Ecluse, 22 - Tél. : 071/65.47.60.

Coordonnées du Fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie, DGO4 – Direction de Charleroi – 6000 Charleroi, rue de l'Ecluse, 22 - Tél. : 071/65.48.80.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de la Ville de Fleurus.

A Fleurus, le 08/01/2019

Par délégation  
La Responsable du Service  
Urbanisme/Environnement,

Ing. Fabienne VALMORBIDA

